

CMM - UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION

Association régie par la loi du 9 décembre 1905

15, rue Guillaume Farel

92400 COURBEVOIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CMM - UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION

Association régie par la loi du 9 décembre 1905

15, rue Guillaume Farel

92400 COURBEVOIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association CMM - UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CMM - UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 mars 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

COMPTES ANNUELS

CMM UNION CHRETIENNE

15 rue Guillaume Farel
92400 COURBEVOIE

Exercice clos le 31/12/2019

APE : 9491Z

SIRET : 78422841300067

FIDUCIAIRE UNION

17 Bis rue Joseph de Maistre

Tél : 01 53 09 20 20

75018 PARIS

Fax : 01 53 09 20 29

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	252 193	132 433	119 760	108 998
Immobilisations corporelles	305 264	113 905	191 359	195 484
Immobilisations financières	555 591		555 591	555 591
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 113 048	246 338	866 711	860 073
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	4 268		4 268	756
Valeurs mobilières de placement	425 894	2 417	423 477	325 099
Disponibilités (autres que caisse)	291 240		291 240	361 644
Caisse	481		481	623
TOTAL ACTIF CIRCULANT	721 883	2 417	719 466	688 121
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 025		3 025	2 883
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	3 025		3 025	2 883
TOTAL GENERAL	1 837 957	248 755	1 589 202	1 551 078

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :			
--	--	--	--

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	439 396	460 396
Ecart de réévaluation		
Réserves	350 000	250 000
Résultat de l'exercice	37 479	59 770
Report à nouveau	159 108	199 338
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	985 983	969 504
Autres fonds associatifs		
Réserves pour projets associatifs	554 000	533 000
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 539 983	1 502 504
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 423	21 290
Autres	30 796	27 283
TOTAL DETTES	49 219	48 574
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	1 589 202	1 551 078

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	49 219
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits	476 593	515 583
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	476 593	515 583
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	227 306	239 336
Impôts, taxes et versements assimilés	3 965	3 903
Rémunérations du personnel	131 375	131 807
Charges sociales	63 977	72 140
Dotations aux amortissements	37 474	35 663
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	56	2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	464 153	482 850
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 440	32 733
PRODUITS FINANCIERS	27 533	26 031
CHARGES FINANCIERES	2 417	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	77	-1 006
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	37 479	59 770

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CMM UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 589 202 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 37 479 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/03/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Changement de méthode

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

– Logiciels : 3 ans

* Constructions :

Non amortissables.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	209 881	42 312		252 193
Immobilisations incorporelles	209 881	42 312		252 193
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	170 800			170 800
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	52 839			52 839
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	79 826	1 799		81 625
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	303 465	1 799		305 264
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	460 366			460 366
– Prêts et autres immobilisations financières	95 226			95 226
Immobilisations financières	555 591			555 591
ACTIF IMMOBILISE	1 068 937	44 111		1 113 048

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	42 312	1 799		44 111
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	42 312	1 799		44 111
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 40 RUE DU 22 SEPTEMBRE 92400 COURBEVOIE	460 550	-2 481	99,99	-9 718
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

La CMM détient 99,99 % de la SCI 40 rue du 22 Septembre qui détient les locaux où s'exerce son ministère

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	100 883	31 550		132 433
Immobilisations incorporelles	100 883	31 550		132 433
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	37 268	2 572		39 840
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 713	3 352		74 065
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	107 981	5 924		113 905
ACTIF IMMOBILISE	208 864	37 474		246 338

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 102 519 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	95 226		95 226
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	4 268	4 268	
Charges constatées d'avance	3 025	3 025	
Total	102 519	7 293	95 226
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dont 94 K€ d'avance financière à la sci 40, rue du 22 septembre pour le financement des travaux d'aménagement des locaux.

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	4 791
Total	4 791

– intérêts courus à recevoir concernant les placements financiers pour un montant de 4 299 €.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	460 396		21 000	439 396
Total fonds sans droit reprise	460 396		21 000	439 396
Apports avec droit de reprise	533 000	21 000		554 000
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	533 000	21 000		554 000
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	250 000	100 000		350 000
Report à Nouveau	199 338		40 230	159 108
Résultat de l'exercice	59 770	37 479	59 770	37 479
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	1 502 504	158 479	121 000	1 539 983

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 49 219 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 423	18 423		
Dettes fiscales et sociales	30 212	30 212		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	584	584		
Total	49 219	49 219		

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	9 565
Dettes prov./congés payés	9 464
Dettes provis. pr primes	4 000
Charg.soc./congés à payer	4 854
Organ.socia.charges a payer	680
Total	28 563

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	3 025		
Total	3 025		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	1	2	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	3	4	4

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les indemnités de fin de carrière pour le personnel ne sont pas comptabilisées. Elles sont estimées au 31/12/2019 à environ 36 846 € charges comprises.

Donations

ENGAGEMENTS RECUS – LEGS

– Néant

BENEVOLAT ET DONNS EN NATURE

- Contribution par des entreprises commerciales estimée à 10 000 €
- Contribution par des bénévoles personnes physiques évaluée à 4.900 heures par an.

Plus-values latentes sur OPCVM

Les plus-values latentes sont valorisées à hauteur de 24 K€ à la clôture de l'exercice.